

E.H.P.A.D.

- Tarifs Journalier (*arrêté Conseil Général mars 2021*)
 - Hébergement
 - Chambre 20 m² 62,47 €
 - Chambre + 20 m² 82,06 €
 - Dépendance
 - GIR 1&2 : 20,52 €
 - GIR 3&4 : 13,02 €
 - GIR 5&6 : 5,52 €
- Forfait Absences (dès le 1^{er} jour complet) - 6,00 €
- Forfait Hospitalier (dès le 4^{ème} jour d'hospitalisation) - 20,00 €

Prestations complémentaires

- Ligne téléphonique (forfait mensuel) : 9,90 €/mois
- Dépôt au coffre-fort : gracieux
- Pédicure/Podologue : chaque praticien libéral a sa propre tarification.
Avant l'exécution du soin, vous pouvez lui demander ses tarifs
- Coiffeur : chaque intervenant extérieur a sa propre tarification.
Les prix des prestations sont à demander aux intervenants
- Chambre et salon funéraire : 65,00 €
- Marquage du linge (*trousseau à l'entrée et renouvellement*) : 100,00 €

Passagers et invités

- Déjeuner (hormis repas festif) 10,00 €
- Déjeuner festif 14,00 €
- Dîner 8,00 €
- Repas enfants (-12 ans) 6,00 €
- Apéritif à la demande 2,00 €

A noter que pour les hébergements à titre Permanent, l'Aide Personnalisée Autonomie (APA) est versée à l'établissement sous forme de dotation globale par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, au bénéfice des ressortissants du Département. Pour ces personnes, le coût Dépendance restant à charge est égal au tarif GIR 5&6.

Pour les hébergements Temporaires ou pour les ressortissants des autres départements, le tarif Dépendance correspondant au niveau de dépendance (GIR) est facturé. Un plan d'aide peut être accordé par le service APA de son département.

LE CEDRE – EHPAD

TARIFS APPLICABLES AU 1^{ER} AVRIL 2021

E.H.P.A.D.

Tarifs Journalier par personne (*arrêté Conseil Général mars 2021*)

- Hébergement 62,47 €
- Dépendance
 - GIR 1&2 : 20,52 €
 - GIR 3&4 : 13,02 €
 - GIR 5&6 : 5,52 €

Majoration APPARTEMENT 2 1,00 €

Minoration STUDIO 1,00 €

Prestations complémentaires

Ligne téléphonique (forfait mensuel) : 9,90 €/mois

Dépôt au coffre-fort : gracieux

Pédicure/Podologue : chaque praticien libéral a sa propre tarification.
Avant l'exécution du soin, vous pouvez lui demander ses tarifs

Coiffeur : chaque intervenant extérieur a sa propre tarification.
Les prix des prestations sont à demander aux intervenants

Marquage du linge (*trousseau à l'entrée et renouvellement*) : 100,00 €

Passagers et invités

Déjeuner (hormis repas festif) 10,00 €

Déjeuner festif 14,00 €

Dîner 8,00 €

Repas enfants (-12 ans) 6,00 €

Apéritif à la demande 2,00 €

A noter que pour les hébergements à titre Permanent, l'Aide Personnalisée Autonomie (APA) est versée à l'établissement sous forme de dotation globale par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, au bénéfice des ressortissants du Département. Pour ces personnes, le coût Dépendance restant à charge est égal au tarif GIR 5&6.

Pour les hébergements Temporaires ou pour les ressortissants des autres départements, le tarif Dépendance correspondant au niveau de dépendance (GIR) est facturé. Un plan d'aide peut être accordé par le service APA de son département.

E.H.P.A.D.

Tarifs Journalier par personne (*arrêté Conseil Général mars 2021*)

- Hébergement 62,47 €
- Dépendance
 - GIR 1&2 : 20,52 €
 - GIR 3&4 : 13,02 €
 - GIR 5&6 : 5,52 €

Prestations complémentaires

- Ligne téléphonique (forfait mensuel) : 9,90 €/mois
- Dépôt au coffre-fort : gracieux
- Pédicure/Podologue : chaque praticien libéral a sa propre tarification.
Avant l'exécution du soin, vous pouvez lui demander ses tarifs
- Coiffeur : chaque intervenant extérieur a sa propre tarification.
Les prix des prestations sont à demander aux intervenants
- Marquage du linge (*trousseau à l'entrée et renouvellement*) : 100,00 €

Passagers et invités

- Déjeuner (hormis repas festif) 10,00 €
- Déjeuner festif 14,00 €
- Dîner 8,00 €
- Repas enfants (-12 ans) 6,00 €
- Apéritif à la demande 2,00 €

A noter que pour les hébergements à titre Permanent, l'Aide Personnalisée Autonomie (APA) est versée à l'établissement sous forme de dotation globale par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, au bénéfice des ressortissants du Département. Pour ces personnes, le coût Dépendance restant à charge est égal au tarif GIR 5&6.

Pour les hébergements Temporaires ou pour les ressortissants des autres départements, le tarif Dépendance correspondant au niveau de dépendance (GIR) est facturé. Un plan d'aide peut être accordé par le service APA de son département.